



Mairie de BARRAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 février 2018

Procès-Verbal

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 22 février à vingt heures, les conseillers municipaux se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour de la convocation :

- Affectation du résultat 2017
- Vote des taux d'imposition (supprimé-en attente éléments préfecture)
- Vote du BP2018 de la commune
- Vote des subventions aux associations
- Demande de subvention pour l'évènement « centenaire »
- Convention d'engagement volontaire pour la remise en état agricole des terrains exploités en carrière
- Suppression des budgets ZAC au 1^{er} janvier 2018

Présents :

Christophe ENGRAND, Alain BAUD, Walter ROSSI, Catherine GRANIER, Valérie BERGAME, Nathalie HUET, Elodie ROJON, Pierre BONNET, Thomas HEYMES, Frédéric LAVERRIERE, Jean Pierre BLANCHOD, Jean ORTOLLAND, Noel REMY, Michèle MARTIN-DHERMONT, Jacky CECON, Magali BOSSY.

Excusés :

Bernard MARTIN, absent et ayant donné pouvoir à Alain BAUD

Jacqueline DRILLAT, absente et ayant donné pouvoir à Michèle MARTIN DHERMONT

Patrick JEAMBAR, absent.

Michèle MARTIN-DHERMONT est désigné(e) secrétaire de séance

Validation du procès-verbal du conseil du 1er février 2018

Christophe ENGRAND ouvre la séance du conseil municipal à 20h00 puis propose que le procès-verbal du conseil municipal du 1er février 2018 soit approuvé.

le conseil municipal près en avoir délibéré, valide le procès verbal à l'unanimité.



17-2018 Affectation du résultat 2017

Rapporteur : christophe ENGRAND

Résultats	Commune	EAUX	TOTAL
Fonctionnement	421 916.57	213 246.40	635 162,97

Affectation Resultat commune :
21 916.57 euros pour le fonctionnement
400 000 euros en investissement

Plus les résultats de l'eau :
235 162.97€ en fonctionnement (=21 916.57+213.246.40) = 002

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 du budget de la Commune, soit 421 916.57 € , au budget primitif 2018 comme suit :

- Compte 1068, section d'investissement : 400 000 €
- Compte 002, section de fonctionnement : 21 916.57 euros soit 235 162.97€ avec le résultat du budget eau.

Après délibération, le Conseil municipal, DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, soit 635 162.97€, au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2017 pour un montant de 400 000€ et au compte 002 (résultat reporté) de la section de fonctionnement du budget primitif 2017 pour un montant de 235 162.97€..

Délibération adoptée à l'unanimité.

18-2018 VOTE DU BP2018 de la commune

Rapporteur : Christophe ENGRAND

Monsieur le Maire propose les grandes orientations budgétaires de la Commune au Conseil municipal qui les approuve.

Le budget 2018 de la Commune s'équilibre dans les deux sections, tant en dépenses qu'en recettes :

- Section de fonctionnement : 2 421 896.97€
- Section d'investissement : 2 225 812.70 €
- Total du budget : 4 647 709.67€

Après délibération, le Conseil municipal, VOTE le budget primitif 2018 de la Commune.

**Votes pour : 17
Abstention : 1 (Pierre BONNET)**



19-2018Vote des subventions aux associations

Rapporteur : Noel REMY

	<u>2018</u>
1ère Compagnie de Tir à L'arc	350
UNADIF	200
AAMAI	200
AAPPMA des 2 rives	200
A.C.C.A de BARRAUX	300
Amicale Boules de barraux	400
Amicale Don du Sang Chapareillan Barraux*	800
Amicale Pompiers du Granier	1000
ANACR	200
ASSO MUSICALE DE BARRAUX	400
ASG	1500
ARTIS	300
Au Fil de Soi	300
Barraux Festi (feu d'artifices)	7500
barraux pétanque	300
le baromètre	300
Barrolin Service *	550
C.A.P.R (Association d'athlétisme	500
CAVALIERS DU ZEPHIR	200
CHAPOBA	300
Club Philatélique*	200
Comice agricole Grésivaudan	150
Comité de Jumelage	2000
Comité Paroissial	400
Compagnie artiflette*	500
Compagnie Le Puits*	500
Compagnon de la Marche	800
Coopérative scolaire / EcoleElémentaire	1650
Coopérative scolaire / EcoleMaternelle	750
C.T.M	200
FNACA	700
foyer socio éducatif collège	200
GRANDIS MOI	400
Harmonie des Enfants de Bayard	900
JAYA	300
Judo Chapareillan	100
La Bassine	500
les pénélopes	300
MJC MPT	1800
Office du Tourisme Intercommunal	3000
RADIO OXYGENE	100
QDD	300
RADIO GRESIVAUDAN	250
RASED maitre E	107
RASED Psychologue	107
Sou des écoles	800
Tennis Club Barraux	1250



UNC	150
UNRPA LE FURET	3000
Arcade	2000
Refuge des animaux et de la nature	400
Sauvegarde du fort Barraux	5000
Secours Populaire	500

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide à la majorité les subventions ci-dessus.

Abstentions :

Christophe ENGRAND s'abstient pour l'Office de Tourisme

Alain BAUD s'abstient pour les compagnons de La Marche

Nathalie HUET et Magali BOSSY s'abstiennent pour l'ASG

Thomas HEYMES s'abstient pour Grandis moi

Catherine GRANIER s'abstient pour Au fil de soi et le Tennis Club

Walter ROSSI s'abstient pour l'association de Sauvegarde du Fort Barraux

Jacky CECON s'abstient pour le Don du sang

Vote CONTRE

Pierre BONNET vote CONTRE la subvention pour les QDD(n'est pas favorable à ce qu'une collectivité subventionne une activité participant au réchauffement climatique)

20-2018 Demande de subvention pour l'évènement « centenaire »

Rapporteur : Noel REMY

Pour la dernière année de l'évènement centenaire, Noel REMY en rappelle les grands principes. 6 communes participent à cet évènement, Barraux étant la commune « porteuse » : Chapareillan, Barraux, La Buissière, Ste Marie du Mont, Ste Marie d'Alloix, La Flachère.

Chaque commune participe à hauteur de 1000€.

Dans le cadre de cet évènement CENTENAIRE,

La commune de BARRAUX demande les subventions suivantes :

- ETAT (Mission centenaire) : 15 000€
- Communauté de communes du Grésivaudan : 5 000 €
- Département : 2 000€

La commune de Barraux participant à hauteur de 1000€.

Délibération adoptée à l'unanimité

21-2018 Convention d'engagement volontaire pour la remise en état agricole des terrains exploités en carrière

Rapporteur : Christophe ENGRAND

La présente convention a pour objet :

- D'établir les conditions de la collaboration entre la Société Granulats VICAT, la Chambre d'Agriculture et la commune ;
- De préciser la méthodologie et les modalités à mettre en œuvre par la Société dans le cadre du réaménagement des terrains exploités en carrière, en vue d'assurer un retour à une activité agricole fonctionnelle et de qualité après exploitation et remise en état.

La convention d'engagement volontaire s'applique sur les terrains compris dans le périmètre de l'Arrêté préfectoral.

Thomas HEYMES demande qui est chargé de vérifier la bonne réalisation sur le terrain. M. BLANCHOD informe que des vérifications sont faites très régulièrement.



Mme GRANIER demande s'il est fait mention dans cette convention de la rétrocession des terrains à l'euro symbolique. M. Le Maire répond que cet élément est mentionné dans d'autres documents, mais pas dans celui-ci.

M. BONNET regrette de découvrir la convention au moment du vote. Il demande également si la commune sera toujours consultée pour les projets de réhabilitation, comme cela avait été le cas pour le verger conservatoire qui était une idée louable mais dont l'avenir est incertain.

Walter ROSSI dit avoir été sollicité pour la mise en pâturages de moutons sur le site. M. Le Maire confirme à M. ROSSI qu'il est possible d'orienter les agriculteurs vers le carrier.

M. ORTOLLAND (qui remplace Sandrine MERAS, démissionnaire), exprime sa satisfaction de voir le mode opératoire de réhabilitation de la carrière qui garantit la sécurité des agriculteurs vis-à-vis de VICAT.

VALIDE la convention AUTORISE M. Le Maire à signer la convention

Vote pour : 17 Abstentions : 1 (Pierre BONNET)
--

22- 2018 Suppression des budgets ZAC au 1er janvier 2018

La compétence « ZAC » ayant été transférée à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2018, il n'y aura pas de BP 2018 pour la ZA.

Il est demandé au conseil municipal d'acter la suppression des budgets ZAC au 1^{er} janvier 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal, ACTE la suppression des budgets ZAC au 1^{er} janvier 2018

Délibération adoptée à l'unanimité

Questions diverses, Agenda

M. Le Maire informe que la commune a été classée en catastrophe naturelle. La publication au Journal Officiel aura lieu dans 10 jours.

Le RTM a proposé un projet de travaux à La Cuiller : une grande partie du ruisseau de La Fourchette ne sera pas busée.

M. ORTOLLAND informe que l'évacuation derrière le bassin au Fayet est complètement bouchée. Les services techniques vont intervenir.

La séance est levée à 21H05

